ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 24977

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la stratégie nationale arrêtée pour les prochaines années, dans le prolongement des engagements internationaux, rappelé lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002. Elle lui rappelle que la France a fait le choix d'intégrer la notion de développement durable dans ses politiques publiques et de fixer le développement durable dans la réalité quotidienne. S'agissant de la prévention des risques et des pollutions, elle souhaite connaître les contours du plan « santé-environnement » annoncé pour 2004.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux contours du plan national santé-environnement annoncé pour 2004. La commission d'orientation du plan national santé-environnement a été installée le 17 septembre 2003 par la ministre de l'écologie et du développement durable, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Cette commission a été chargée d'établir un diagnostic de la France en santé environnementale et de faire des propositions concrètes permettant de rendre notre environnement plus sûr et plus sain. L'agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) en a assuré le secrétariat scientifique. Pour appuyer le travail de la commission, l'AFSSE a engagé une consultation nationale forum Internet, trois colloques régionaux - Douai, le 15 décembre 2003 - Lyon, le 9 janvier 2004 - Rennes, le 16 janvier 2004. Suite à ces différentes consultations, la commission a rendu ses conclusions le 12 février dernier. Ce rapport, disponible sur le site www.afsse.fr, identifie les principales menaces, décrit les effets sanitaires connus ou suspectés, quantifie l'exposition de la population, dresse un bilan des actions entreprises pour réduire les risques et propose des premières pistes d'amélioration. A partir de ce rapport, le Gouvernement arrêtera d'ici la fin du premier semestre le plan national santé-environnement. A cette occasion, il fixera les objectifs ainsi que les actions prioritaires pour les cinq ans qui viennent. Ce plan national sera rendu public lors de la 4e conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée à Budapest en juin 2004.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24977
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7211

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE24977

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4020